

Enquête publique du 28 septembre au 29 octobre 2026

31.8.2026 - | EDF

En France, la poursuite du fonctionnement des centrales nucléaires est réexaminée tous les 10 ans. L'autorisation de poursuite est accordée par l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection (ASNR) au regard de la conformité des matériels et équipements et des travaux réalisés par la centrale pour répondre aux nouvelles normes de sûreté en vigueur. Cette étape s'appelle le réexamen de sûreté.

<https://www.edf.fr/enquete-publique-du-28-septembre-au-29-octobre-2026>